

Décision

Générale

colonial

Décision n° 585 du 19 mai 1961 :

n° 585

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer chez M. Mazaleyrat aux Rivières Laguenne (Corrèze) est accordée à Mme Andreucci Denise, institutrice du 5° échelon (indice 270, groupe III). Mme Andreucci Denise qui voyagera accompagnée de ses deux enfants (Noël 11 ans et Marie-Josèphe 8 ans) quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961. A l'issue de son congé Mme Andreucci Denise regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le Budget local, exercice 1961.